

## Questions orales

**Des voix:** Une question supplémentaire?

**M. Cullen:** Monsieur l'Orateur, j'espère que les élèves de la circonscription du député feront ce que feraient les élèves de ma propre circonscription, c'est-à-dire qu'ils s'assureront que les exemplaires sont distribués de façon à ce que l'argent des contribuables soit bien dépensé.

\* \* \*

## LES TRANSPORTS AÉRIENS

LE CALCUL DE LA TAXE D'ATTERRISSAGE DES AVIONS EN MISSION DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

**M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'allais poser une question supplémentaire, mais un autre député l'a déjà posée. Puis-je adresser ma question au ministre des Transports? Elle concerne la taxe de \$2.60 que l'on propose d'imposer aux avions légers qui atterrissent dans les aéroports relevant du ministère des Transports. Cette taxe sera-t-elle perçue si les appareils participent à des opérations de recherche et de sauvetage ou à d'autres missions semblables, et comment sera-t-il possible d'établir la différence?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, nous discutons actuellement des modalités de perception de cette taxe avec l'Association des propriétaires et pilotes. Je suis certain que l'on étudiera ces détails ainsi que les autres sujets de préoccupation.

\* \* \*

## L'ÉNERGIE

L'OPPORTUNITÉ D'ÉCONOMIES DE COURANT ÉLECTRIQUE DANS LES IMMEUBLES DU GOUVERNEMENT

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Dimanche soir, le 4 avril, le ministre a déclaré au réseau national de télévision: «Si vous ne contribuez pas à la solution, vous contribuez au problème.» Au cours de l'émission, on pouvait voir la plupart de nos grandes villes dans l'obscurité, à l'exception d'Ottawa, qui continue d'être illuminée après la tombée de la nuit. Étant donné le sacrifice que le gouvernement, à la télévision, a demandé aux Canadiens de faire en les invitant à économiser l'énergie, quand compte-t-il mettre en pratique ce qu'il prêche et éteindre tous les immeubles du gouvernement pendant la nuit, à Ottawa comme dans le reste du pays?

**L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur...

**M. Fairweather:** Quelle est la dernière excuse?

**M. Gillespie:** ... le gouvernement a déjà commencé à prendre des mesures dans ce sens.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Fairweather:** Où ça?

**M. Hees:** Pas dans l'édifice des Affaires extérieures.

**M. Gillespie:** Monsieur l'Orateur, on m'a posé une question et les députés devraient me permettre d'y répondre. Je ne suis pas du tout content de la façon dont a été faite l'émission en question. J'ai parlé au réalisateur et lui ai

[M. Fairweather.]

demandé à quel moment il avait filmé les édifices du gouvernement. Il me répondit à 8 h 30 du matin. Lorsque je lui demandai: «Alors pourquoi l'avez-vous fait à cette heure-là? il me répondit: «Nous pensions que les lumières seraient allumées.» Ce en quoi il n'avait pas tort, bien entendu, car c'est l'heure à laquelle on nettoie la plupart des bureaux. S'il avait pris ce film vers les 11 heures, il aurait trouvé la plupart des lumières éteintes.

\* \* \*

## LES TRAVAUX PUBLICS

L'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE DE L'ALASKA

**M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre):** Monsieur l'Orateur, ma question, qui s'adresse au ministre des Travaux publics, concerne les procédures du ministère. Le ministre approuve-t-il les conditions dans lesquelles le contrat d'entretien PRO 662901, concernant le tronçon du mille 300 au mille 496 de la route de l'Alaska, en Colombie-Britannique, a été accordé?

**Des voix:** Règlement!

**L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, je ne connais pas les modalités de ce contrat.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député conviendra, j'en suis sûr, que ce n'est pas là la façon appropriée de demander ce genre de renseignements détaillés.

\* \* \*

[Français]

## LA LOI ANTI-INFLATION

ON DEMANDE QUE LE PLAFOND DES DIVIDENDES SOIT SUPPRIMÉ

**M. Louis Duclos (Montmorency):** Monsieur le président, je désire poser une question au ministre des Finances.

Compte tenu des restrictions imposées par la loi anti-inflation en matière de paiements de dividendes par les sociétés, et compte tenu du fait que le paiement de dividendes aux actionnaires permet de retarder l'atteinte du plafond cumulatif en deça duquel une petite entreprise peut bénéficier d'un taux spécial d'imposition si ses profits annuels avant impôt ne dépassent pas \$100,000, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention d'augmenter le plafond cumulatif afin que de petites entreprises ne perdent pas leur droit au taux spécial d'imposition en raison des dispositions de la loi anti-inflation interdisant de verser aux actionnaires les dividendes requis pour demeurer en deça du plafond cumulatif de \$500,000?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'ai reçu de l'honorable député et d'autres députés des instances sur cette question. Nous examinons en ce moment la question de savoir s'il y a un tel conflit entre les dispositions de la politique gouvernementale. J'espère prendre position et donner une réponse à cette question dans un avenir prochain.